



ASSERMENTATION DES AUTORITES COMMUNALES Législature 2016 - 2021

Mercredi 1^{er} juin 2016 à 16h00
Salle del Castillo - Vevey

04 / 2016

M. P. Schuseil, président du Conseil communal en charge, souhaite la bienvenue à chacun et prie l'assemblée de se lever pour accueillir Mme le Préfet, les bannières cantonale et communale, l'huissier de la commune et la Municipalité.

Mme le Préfet Florence Siegrist préside aujourd'hui à Vevey une des dix-huit cérémonies d'installation des nouvelles autorités communales ou intercommunales du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut pour la législature 2016-2021. Elle souhaite une très cordiale bienvenue à chacun des participants et remercie tout particulièrement celles et ceux qui prennent une part active à cette séance, notamment la garde d'honneur et les musiciens de La Lyre, ainsi que toutes les personnes qui assistent à cette cérémonie solennelle.

1. ASSERMENTATION

1.1 Assermentation du Conseil communal par Mme le Préfet

Mme le Préfet rappelle les différents arrêtés du Conseil d'Etat en vue de la convocation des assemblées de communes, ainsi que les dispositions de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) qui régissent les élections communales. Aucun recours n'ayant été formulé dans le délai légal, elle peut donc procéder à l'assermentation et à l'installation du Conseil communal et de la Municipalité.

Elle rappelle cependant l'art. 143 de la Constitution du Canton de Vaud qui traite des incompatibilités. Elle prie chaque élu assermenté ce jour de bien vouloir prendre acte de ces exigences et de contacter la Préfecture en cas de doute.

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Lino Lonardo – Elodie Lopez – Jules Perrelet – Martino Rizzello – Ludovic Tirelli – Olivier Schorer

Ces personnes ne feront pas partie du Conseil communal avant leur assermentation. Selon l'art. 90 de la Loi sur les communes, elles seront assermentées devant le Conseil communal par le président de ce corps, qui en informera le Préfet. En cas d'urgence, elles peuvent prêter serment devant le Bureau.

Mme le Préfet procède ensuite à la prestation de serment des membres du Conseil communal. L'assemblée se lève. Après lecture de la formule légale, chaque conseillère et chaque conseiller, à l'appel de son nom, lève la main droite et répond : « Je le promets ».

Mme le Préfet prend acte de ces promesses. En vertu des pouvoirs que lui confère la loi, elle déclare le Conseil communal régulièrement installé pour une période de cinq ans, soit la législature commençant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 30 juin 2021.

1.2 Assermentation de la Municipalité par Mme le Préfet

Mme le Préfet invite la nouvelle Municipalité à s'avancer devant la tribune. Avant de procéder à l'assermentation proprement dite, elle donne lecture de l'art. 48 de la Loi sur les communes, qui prévoit qu'aucun lien de parenté prohibé par la loi ne doit exister entre Mme la Conseillère municipale et MM. les Conseillers municipaux, et rappelle les dispositions légales fixant d'autres incompatibilités entre la qualité de collaborateur communal et de membre de la Municipalité.

Aucun des membres de la Municipalité ne se trouve dans une de ces situations d'incompatibilité. Mme le Préfet en prend acte et l'assemblée se lève. Après lecture de la formule légale, Mme la Syndique et MM. les Conseillers municipaux, à l'appel de leur nom, lèvent la main droite et répondent : "Je le promets".

Mme le Préfet prend acte de ces promesses. En vertu des pouvoirs que lui confère la loi, elle déclare la Syndique et la Municipalité régulièrement installés pour une période de cinq ans, soit la législature 2016-2021.

1.3 Allocution de Mme le Préfet

« Madame la Syndique,
Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Vos autorités sont maintenant légalement installées. Permettez-moi de vous apporter les félicitations du Conseil d'Etat.

En son nom, j'ai le plaisir de vous féliciter et vous remercier de servir ainsi la population de votre commune.

Je le fais aussi en mon nom personnel, en mettant un accent particulier sur l'importante responsabilité que vous venez d'assumer par votre promesse.

La prestation de serment n'est pas seulement, comme d'aucuns le disent, un geste anodin que l'on réalise avec légèreté.

La loi sur les communes le précise à son article 90, puisqu'en cas d'absence à cette cérémonie, le président fixe un délai et le conseiller municipal ou le conseiller communal qui ne prête pas serment dans le délai imparti, est réputé démissionnaire.

Cela peut paraître excessif en regard de la volonté exprimée dans les urnes par le peuple, mais les bases légales qui régissent l'installation des autorités communales sont de même rang que celles qui régissent les élections. Le législateur a voulu ainsi mettre un accent particulier sur la valeur de cette promesse.

Elle est l'aboutissement d'un long processus qui fait partie, dans la configuration de ce jour, de l'institution communale.

Une sécurité pour tous, un bon système de santé, une éducation de qualité et un soutien aux plus vulnérables, voici quelques exemples de besoins déterminés auxquels les institutions, tant au niveau communal, cantonal que fédéral, sont appelées à répondre.

L'institution communale que vous représenterez dès le 1^{er} juillet prochain fait donc partie de l'organisation de notre société. Elle a été instituée par les hommes d'autrefois, pour les femmes et les hommes d'aujourd'hui.

C'est par conséquent un héritage que vous avez entre les mains aujourd'hui, héritage que vous seuls pouvez honorer, en le maintenant au minimum dans son état actuel mais mieux encore, en mettant tout en œuvre pour, à votre tour, l'enrichir et le transmettre encore plus rayonnant à la fin de cette prochaine législature.

Il est vrai que notre système peut paraître compliqué parfois, mais grâce à sa large base populaire, il a finalement pu passer beaucoup de tourmentes, traverser diverses sociétés, en ayant toujours la possibilité d'évoluer, mais en restant une base extrêmement ferme.

Enrichir une institution c'est en premier lieu faire preuve du respect qu'elle mérite. Tout n'est pas écrit dans les lois ou règlements. Ce qui paraissait évident autrefois devient quelquefois contesté aujourd'hui, et c'est à vous qu'il incombe de préparer l'avenir. Votre comportement sera observé et servira d'exemple. La politesse, le respect d'autrui et l'écoute des avis divergents sont la base même d'une institution qui se respecte. Toutes ces qualités que vous mettrez en avant vous permettront de montrer aux futurs élus quelle valeur vous avez voulu donner à votre, et j'insiste sur l'adjectif possessif 'votre', institution.

Vous venez de promettre d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. Cette fidélité devrait se traduire par une participation active et constante de chacune et chacun tout au long de la législature. Ceci est valable également pour les travaux des commissions, qui peinent quelquefois à réunir leurs membres ou à trouver un rapporteur.

De même, je relève que vous venez de sortir d'une période de campagne électorale et d'élections qui a vu des succès pour certains et pas pour d'autres. Cette période est maintenant terminée. A partir du 1^{er} juillet, vous débutez une nouvelle période, une nouvelle construction. Vous laisserez derrière vous les conflits et les mésententes qui ont pu naître au cours de cette période d'élections. Vous allez maintenant débiter avec de nouvelles autorités qui devront trouver leur équilibre entre ceux qui poursuivent, car réélus, et les nouveaux arrivés. Vous êtes au service des citoyens et les éventuelles divisions que vous pourriez connaître entre vous doivent être mises de côté pour vous permettre de remplir au mieux votre rôle.

Il vous était rappelé il y a 5 ans déjà, pour celles et ceux qui s'en souviennent, lors de la cérémonie d'installation des autorités de la législature qui se termine, des difficultés rencontrées dans certaines communes par la méconnaissance des compétences respectives du Conseil communal et de la Municipalité. La situation n'ayant guère évolué dans l'ensemble du canton, je me permets de revenir sur quelques principes fondamentaux.

Pour imager mes propos, je dirais que le Conseil communal est propriétaire du coffre-fort et du patrimoine communal, mais que c'est la Municipalité qui en détient les clés.

Le rôle premier du Conseil communal est en effet de tenir les cordons de la bourse, c'est lui qui décide quel impôt il souhaite prélever à ses contribuables et ce qu'il entend faire avec ces deniers. Pour ce faire, il adopte le budget de fonctionnement, les dépenses d'investissement et toute autre dépense dépassant les limites qu'il fixe lui-même à sa municipalité. Les plafonds d'endettement et de cautionnement font également partie de ses attributions. Il ne peut pas légiférer, ce qui le différencie grandement du Grand Conseil vaudois, mais il peut adopter des règlements communaux qui ne pourront, en aucun cas, interférer avec les lois de rang supérieur que sont les lois cantonales et fédérales. Il est important de faire cette distinction entre le Grand Conseil vaudois et votre Conseil communal, car si les députés peuvent créer par exemple une commission d'enquête parlementaire, ce n'est pas le cas pour les élus communaux. La commission de gestion, issue des rangs du Conseil communal, a certes un pouvoir d'investigation étendu, mais limité aux domaines de compétences du Conseil communal, soit principalement à la bonne utilisation des ressources financières allouées à la Municipalité. Le Conseil communal adopte également le statut des fonctionnaires communaux et la base de leur rémunération, mais dans ce domaine sa compétence s'arrête là, car les contrats de travail sont des contrats privés de compétence municipale. Chaque maillon a son importance dans la chaîne, quel que soit son niveau, et c'est la bonne collaboration qui permet d'arriver à une excellente gestion et à des bons résultats. C'est le cas aussi pour le Conseil communal.

La Municipalité est responsable, elle, de tout ce qui n'est pas expressément confié par la loi au Conseil communal. Cela signifie qu'elle est compétente dans des domaines qui échappent totalement au contrôle du Conseil communal. Le plus important d'entre eux est certainement celui de l'attribution des permis de construire. Un Conseil communal ne pourrait effectivement pas ordonner à sa Municipalité de délivrer, ou au contraire de refuser, un permis de construire et par conséquent, la commission de gestion n'est pas habilitée à demander des renseignements d'ordre privé concernant les bénéficiaires. Il en est de même pour la gestion du domaine privé de la commune, la Municipalité étant la seule autorité à pouvoir louer les biens communaux. C'est pour ces différentes raisons que le peuple souverain a confié la surveillance des communes à l'Etat. L'art.140 de la Constitution du Canton de Vaud précise que c'est à lui qu'il incombe de veiller à ce que leurs activités soient conformes à la loi.

Il est vrai que cela peut paraître compliqué, notamment pour les nouveaux élus, mais vous avez notamment un président du Conseil, qui a un rôle important, parce que c'est lui qui vous donne les informations et qui fixe justement les barrières de ces compétences. Sachez également que tant le Service des communes et du logement que la Préfecture sont évidemment à disposition tout au long de l'année pour vous renseigner, et que diverses formations permanentes sont dispensées pour vous mettre à jour avec ces éléments.

Mais ce sont des aspects légaux que vous verrez bien assez vite. Je ne voudrais pas terminer sans remercier les conseillères et conseillers communaux qui cessent leur activité au 30 juin de cette année, ainsi que Madame et Messieurs Annick Vuarnoz, Laurent Ballif et Marcel Martin, Conseillers Municipaux qui ont quitté ou quittent tout prochainement la Municipalité et qui ont énormément donné de leur temps pour accomplir leur tâche au plus près de leur conscience.

Merci à toutes ces personnes d'avoir œuvré pour le bien de la collectivité, j'espère que vous garderez de bons souvenirs des services ainsi rendus à votre commune.

Puissent les nombreuses connaissances faites dans le cadre de votre activité communale embellir et enrichir votre avenir. C'est ce que je vous souhaite avec beaucoup de reconnaissance.

Quant à vous, Mesdames et Messieurs, qui vous engagez pour cette nouvelle législature, je forme mes vœux pour que votre activité soit couronnée de succès et de satisfactions et qu'elle vous apporte beaucoup de plaisir, parce que c'est aussi cela qui est important.

Nous avons la chance, malgré quelques signes de faiblesse dans certains secteurs, d'avoir une économie qui se porte bien, par comparaison aux pays qui nous entourent. L'Union Européenne vit des jours difficiles – même si elle est réunie aujourd'hui en Suisse grâce à l'inauguration du tunnel du Gothard – et la Suisse sera directement concernée si d'aventure cette situation devait perdurer. Ne nous réjouissons surtout pas des déboires de nos voisins car en matière de relations commerciales, rien n'est gravé dans le marbre. Dans un monde globalisé, nous avons besoin de partenaires forts, capables d'acheter nos produits fabriqués par une des mains d'œuvre la plus chère au monde. Travaillons tous ensemble pour trouver des solutions aux problèmes actuels et futurs, en évitant un repli sur soi et un éloignement de la réalité. C'est là également que tout maillon de la chaîne a son importance pour amener notre région, notre canton – et comme on le voit la prospérité du canton rejaillit sur celle du pays – à de bons résultats.

Puissent les habitants et les autorités du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut se comprendre et vivre sereinement, pour le bien-être de chacun et tout spécialement aujourd'hui pour ceux de votre belle commune de Vevey.

A vous, nouvelles Autorités, j'exprime mes meilleurs vœux pour une très heureuse législature.

Je vous remercie de votre attention. »

Hymne vaudois par La Lyre

1.4 Allocution de Mme la Syndique

« Madame le Préfet,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,
Chères familles,
Mesdames et Messieurs les invités,

Je suis très émue.

D'abord devant la confiance que les Veveysannes et les Veveysans m'ont témoignée.

Il y a bien sûr la fierté de se voir accorder une telle mission, mais cette fierté initiale cède vite la place au sentiment de responsabilité qui accompagne la fonction de syndic.

C'est un poste unique dans le cadre politique suisse, avec une portée et une symbolique particulière.

Il est difficile de se préparer à une telle charge, et mon expérience de Municipale ne sera pas de trop pour mener à bien cette tâche.

C'est ensuite une émotion profonde d'être la première femme veveysanne à accéder à ce poste.

Je suis convaincue de la nécessité d'une représentation féminine plus forte en politique, comme dans tous les postes à responsabilités.

Durant la campagne et immédiatement après, j'ai ressenti une très grande fierté de nombre de femmes de voir enfin une des leurs accéder à ce poste.

Ici aussi, je tâcherai de me montrer digne de la confiance témoignée.

C'est enfin l'émotion d'un jour solennel.

L'assermentation des nouvelles Autorités est un moment bien particulier qui souligne les engagements pris à cette occasion.

Ces engagements ne sont pas partisans.

Ils sont le fondement d'une société démocratique, de droit, respectueuse des différentes opinions et préoccupée avant tout du bien commun et de la protection des plus faibles.

Ce serment guidera notre action collective d'élus.

Je vous le disais, je suis émue.

Mais après l'émotion vient la prise de conscience des enjeux.

Un discours d'assermentation permet au futur syndic, ou à la future syndique, de souligner certains éléments qui lui paraissent mériter une attention particulière.

La marge de manœuvre d'un syndic n'est pas grande.

Sa force principale réside surtout dans sa capacité à communiquer et à fédérer.

Les attentes de la population sont nombreuses. Certaines me semblent revêtir une importance plus particulière.

J'en retiendrais trois :

- le développement de la ville et de ses espaces publics,
- la gestion des finances publiques
- et, finalement, le consensus politique et la cohésion sociale.

D'abord le développement de la ville et de ses espaces publics.

Vevey est une ville-centre. Comme les autres villes-centre, notre ville devrait accueillir une part du développement que connaît notre canton.

Refuser cette part de développement amènerait, ailleurs dans le canton, dans nos campagnes, un développement nuisible, empiétant plus que de raison sur les espaces encore libres de construction, sur nos surfaces agricoles.

Mais pour être accepté et acceptable, ce développement devra encore plus être axé sur trois piliers :

- une implication de la population et des acteurs économiques locaux,
- une qualité convaincante des solutions proposées, en particulier en matière d'espaces publics,
- la prise en considération des besoins de toute la population.

En bref, un développement urbanistique et immobilier aussi durable et soutenable que possible.

Les acteurs du monde de l'immobilier devront, plus encore que par le passé, faire la démonstration des avantages que leurs projets amènent à la collectivité.

Les espaces publics, souvent les parents pauvres des planifications, devront être au centre des préoccupations conjointes des Autorités et des acteurs immobiliers.

Ce ne sont pas là les propos d'une élue Verte, mais ceux d'une syndique qui, avec tout le collège municipal, aura dès le mois prochain la charge de faire aboutir d'importants dossiers, notamment urbanistiques et infrastructuraux.

Ensuite la gestion des finances publiques.

Il est indéniable que la pression financière sera importante durant la prochaine législature.

Les perspectives économiques et fiscales sont particulièrement incertaines.

La Municipalité actuelle a déjà mené tout au long de cette législature un très important travail sur la maîtrise des charges.

La nouvelle Municipalité, dès le 1er juillet, devra poursuivre ce chemin.

Elle s'y est déjà attelée dans la répartition des dicastères, en cherchant à organiser ceux-ci avec un maximum de synergie, autour de thèmes forts.

Ce ne sera certainement pas suffisant. Il faudra savoir fixer des priorités, rechercher des collaborations, travailler constamment autant sur l'axe des charges, que sur celui des recettes.

Mais il faut souligner que l'optimisation des charges a atteint à un certain moment ses limites. Une fois cette limite atteinte, les seuls choix qui restent sont alors :

- soit réduire les prestations, solution socialement inadmissible,
- soit augmenter les recettes, impôts ou taxes, solution toujours impopulaire mais parfois inévitable.

Je ne souhaite pas ici peindre le diable sur la muraille, mais dire clairement que la pression financière nous accompagnera au quotidien durant la prochaine législature.

Enfin, le consensus politique et la cohésion sociale.

Ces thèmes pourraient paraître banals, ou angéliques. Il n'en est rien.

Si la politique implique forcément des échanges d'opinions ou des débats d'idées, parfois rugueux, cette même politique impose, finalement, de rechercher un consensus qui puisse fédérer un maximum d'acteurs.

De ce consensus politique naissent généralement des propositions qui renforcent la cohésion sociale, portée alors par des projets fédérateurs, utiles à la grande majorité des gens.

En tant que syndique, je souhaite activement et concrètement appuyer la recherche de consensus.

D'abord au sein même de la Municipalité, afin de donner tout son sens au terme de collègue municipal. Ce ne sera pas un exercice toujours facile, j'en suis consciente.

Ensuite, en renforçant encore et toujours les liens entre la Municipalité et le Conseil communal. Là aussi, l'exercice ne sera pas sans risque.

Finalement, je souhaite renforcer les liens entre les Autorités et la société civile dans son ensemble, qu'il s'agisse de la population, des acteurs économiques ou des associations veveysannes.

Donner son plein sens à la notion de « démarches participatives », à celle de consultation et d'information publiques seront des objectifs qui m'occuperont souvent.

Voilà.

Je vous ai fait part de mon émotion et de certains enjeux des prochaines années.

Mais je ne peux pas clore mon discours sans évoquer un volet plus festif. Vevey est réputée loin à la ronde pour sa vie commerciale et culturelle. De nombreux événements rythment une année veveysanne.

Certains de portée locale, d'autres de portée cantonale, voire nationale ou internationale. Les mentionner tous n'est évidemment pas possible.

En rappeler certains me semble opportun, tels que : Animai, la Fête multiculturelle, les marchés folkloriques, les Artistes de Rue ou le Festival Images, parmi tant d'autres.

La prochaine législature, elle, sera marquée par un événement de portée, osons le mot, mondiale, la Fête des Vignerons.

Véritable emblème de Vevey, cette fête marquera 2019 d'une empreinte indélébile.

Je me réjouis déjà des collaborations sur ce projet passionnant et rassembleur.

Enfin vient le moment des remerciements.

Je tiens d'abord à remercier toutes celles et ceux qui se sont engagés dans la dernière campagne et qui n'ont pas été élus. Je pense ici en particulier aux viennent-ensuite de tous les partis.

Je souhaite ensuite féliciter toutes les Conseillères communales et tous les Conseillers communaux pour leur élection.

Certains me sont connus, d'autres sont nouveaux. Je me réjouis de faire leur connaissance. Ma porte leur est ouverte.

Je souhaite aussi féliciter mes collègues de la Municipalité pour leur élection.

La campagne est maintenant derrière, et nous allons pouvoir aborder ensemble, avec sérénité, force et conviction, la législature qui commence.

Je tiens aussi à remercier tous les membres de l'administration communale, de l'apprenti jusqu'au chef de service, ou jusqu'à la cheffe de service, pour le travail accompli, et pour le travail qui sera à accomplir.

Je sais que la Municipalité pourra compter sur un engagement au quotidien de chacune et chacun.

Mais ce moment bien particulier d'un discours d'assermentation est aussi là pour remercier toutes celles et ceux qui m'ont soutenue plus directement.

Je pense en particulier au parti des Verts et à sa section veveysanne, dont je souligne au passage qu'elle dispose d'une égalité hommes / femmes remarquable.

Finalement, j'ai une pensée émue pour ma famille élargie, pour mon mari, pour mes deux garçons et aussi, bien sûr, pour ma maman et son compagnon.

Je vous remercie de votre attention. »

Cette allocution est saluée par les applaudissements nourris de l'assemblée.

Mme le Préfet remercie Mme la Syndique pour ses propos et lui souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction et d'enrichissement dans l'exercice de la fonction qu'elle s'apprête à assumer.

Hymne de Vevey « Vibiscum » par La Lyre

Mme le Préfet libère ensuite les membres de La Lyre et les porteurs des bannières cantonale et communale, en les remerciant de leur participation à cette cérémonie. L'assemblée se lève pour la sortie des bannières.

2. ELECTIONS DU BUREAU DU CONSEIL POUR 2016-2017

Après avoir rappelé l'art. 10 de la Loi sur les communes, Mme le Préfet constitue un Bureau provisoire en désignant Mme Carole Dind comme secrétaire, et prie MM. Tiago Branquino, Ambroise Méan et Guillaume Pilloud d'officier en qualité de scrutateurs provisoires.

2.1 du (de la) président(e) du Conseil communal

M. G. Perfetta, au nom du groupe Décroissance-Alternatives, présente la candidature de **M. Eric Studer** comme président du Conseil communal pour 2016-2017.

« Eric est un enfant de Vevey. Il est le témoin privilégié d'une ville qui n'a cessé de se transformer au cours des dernières décennies.

Dans un premier temps, c'est dans le domaine commercial et touristique qu'il a œuvré, avant d'entamer des études universitaires, tout d'abord en science des religions puis en histoire suisse.

Eric Studer a rejoint les rangs du Conseil communal il y a un peu plus de dix ans.

Monsieur Eric Studer saura assurément mettre ses compétences plurielles au service de la charge présidentielle si vous choisissez de l'élire aujourd'hui. »

M. E. Studer déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme le Préfet rappelle l'art. 11, al. 3 de la Loi sur les communes, qui stipule que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Personne ne s'opposant à ce mode de faire, **Mme le Préfet déclare M. Eric Studer élu de manière tacite à la fonction de président du Conseil communal pour 2016-2017**, sous les applaudissements du Conseil.

Mme le Préfet félicite chaleureusement le nouvel élu pour son accession à cette fonction et lui souhaite une très belle année présidentielle.

2.2 du (de la) secrétaire du Conseil communal pour 2016-2021

Mme le Préfet rappelle l'art. 12, al. 2 de la Loi sur les communes, qui prescrit que le secrétaire du Conseil communal ne peut avoir aucun lien de parenté avec le président de ce même Conseil.

M. P. Schuseil présente la candidature de **Mme Carole Dind**, actuelle secrétaire du Conseil communal.

Mme C. Dind déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Carole Dind est élue de manière tacite secrétaire du Conseil communal pour la législature 2016-2021, sous les applaudissements du Conseil.

M. E. Studer certifie que la candidate remplit les conditions prévues par la loi au sujet des degrés de parenté. Mme le Préfet en prend acte et félicite l'heureuse élue pour son accession à cette fonction

Avant de se retirer, elle cède le fauteuil présidentiel à M. E. Studer. Elle lui souhaite une heureuse présidence et lui confie la direction des opérations. Elle remercie chacun de sa collaboration, en adressant à tous ses vœux les plus chaleureux pour une excellente législature. Que les applaudissements nourris qui ont eu lieu aujourd'hui puissent se reproduire durant ces cinq prochaines années. Elle souhaite à la commune de Vevey un développement agréable et adapté aux souhaits de sa population. A ses autorités d'agir dans ce sens, pour que la démocratie chère à notre nation puisse faire preuve encore longtemps de son efficacité.

L'assemblée se lève pour le départ de Mme le Préfet. Dès cet instant, c'est M. E. Studer qui assume la présidence du Conseil.

2.3 premier(ère) vice-président(e)

M. le Président rappelle que les élections au Bureau peuvent se faire de manière tacite, selon l'art. 14, al. 4 du règlement du Conseil communal.

M. V, Matthys, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de **M. Pierre Butty** comme premier vice-président du Conseil communal pour 2016-2017.

« Né en 1962 sur terre fribourgeoise, mais habitant Vevey depuis 17 ans, Pierre Butty s'est rapidement immergé dans la vie associative, mais aussi politique, de notre ville. Il a présidé l'organisation du Festival des artistes de rue de 2000 à 2010, l'association des Musées de la Riviera, tout en étant également membre pendant six ans du Comité directeur de Montreux-Vevey-Tourisme. J'ajouterai encore son engagement pour la Société de Développement de Vevey ou pour le Montreux Choral Festival.

Entré en politique au PS en 2006, il est élu de suite au Conseil communal. Membre de la commission de gestion de 2006 à 2011, puis de la commission des finances, qu'il préside actuellement et pour quelques semaines encore. Il a présidé également la section PS de Vevey de 2011 à 2015.

En tant que chargé de communication pour le Théâtre de l'Oriental, mais pharmacien de formation, nul doute qu'il saura à la fois communiquer du haut du perchoir, tout en trouvant la potion pour calmer, si besoin, les débats. »

Il n'y a pas d'autre proposition. Personne ne s'opposant à une élection tacite, **M. Pierre Butty est élu de manière tacite premier vice-président du Conseil communal pour 2016-2017**, sous les applaudissements du Conseil.

M. P. Butty remercie le Conseil de la confiance qui lui est adressée par cette élection. Il essaiera d'en être digne. Il remercie son parti qui l'a choisi pour cette fonction, avec une petite pensée pour son collègue M. Abdelkarim Jerbia, second vice-président jusqu'à la fin du mois de juin et qui aurait dû logiquement devenir premier vice-président si les élections communales en avaient décidé autrement.

2.4 second(e) vice-président(e)

M. J.-M. Roduit, au nom du groupe PDC, présente la candidature de **M. Martino Rizzello** comme second vice-président du Conseil communal pour 2016-2017. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. P. Bertschy remarque que l'intéressé, absent ce soir, n'a pas pu être assermenté par Mme le Préfet. Il ne peut donc pas être élu à quelle que fonction que ce soit. Il propose donc de laisser ce point en suspens jusqu'à la première séance du Conseil communal, où M. M. Rizzello pourra sans problème être élu.

M. le Président rappelle la formule qui avait été appliquée il y a cinq ans, c'est-à-dire que l'assermentation des absents est reportée à la première séance du Conseil ou, en cas d'urgence, devant le Bureau, procédure qui a d'ailleurs été rappelée par Mme le Préfet. La même formule sera appliquée pour les élections dans les commissions. Rien dans les lois ou les règlements n'empêche de reporter l'assermentation à la première séance du Conseil, étant entendu que les personnes concernées ne peuvent pas entrer en fonction avant d'être assermentées. Mais elles peuvent très bien être élues aujourd'hui soit au Bureau, soit dans les commissions.

M. P. Bertschy remarque que si la personne devait ne pas être assermentée dans les délais impartis et que le Préfet décidait de la considérer comme démissionnaire du Conseil, nous devrions procéder à une nouvelle élection. La logique veut donc qu'on assermente d'abord quelqu'un avant qu'on l'élise, quelle que soit la tâche ou la commission.

M. E. Studer remarque que cela va poser un certain nombre de problèmes, puisque chaque conseiller absent ne pourra pas être élu dans l'une ou l'autre des commissions. Il propose donc de faire voter le Conseil sur la manière de procéder, soit :

Les conseillères et conseillers qui n'ont pas été assermentés aujourd'hui ne peuvent en principe pas être élus dans les diverses commissions ou à d'autres fonctions, notamment au sein du Bureau. Toutefois, afin d'éviter d'élire aujourd'hui des remplaçants ou un second vice-président qui, de toute manière, démissionneront avant la première séance du Conseil, proposition est faite de désigner malgré tout ces candidats, en précisant bien qu'ils ont interdiction de siéger au Bureau, dans les commissions et autres délégations aussi longtemps qu'ils n'auront pas été dûment assermentés devant le Conseil communal. En cas d'urgence, ils peuvent prêter serment devant le Bureau.

Au vote, **cette manière de procéder est acceptée à une très large majorité (une quinzaine d'avis contraires)**.

M. J. Zaugg demande que le vote pour l'élection du second vice-président se fasse à bulletin secret.

M. V. D'Angelo estime qu'il n'est pas possible de demander un vote à bulletin secret puisqu'il n'y a qu'un seul candidat et que, lorsqu'il n'y pas d'autre candidat, le vote se fait de manière tacite. Pour que le vote ait lieu à bulletin secret, il faudrait qu'il y ait un deuxième candidat.

M. E. Studer rappelle que l'art. 14 du règlement du Conseil stipule en premier lieu que le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont élus au scrutin individuel secret. C'est à l'alinéa 4 qu'il est dit que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Le vote à bulletin secret prévaut donc sur le vote tacite.

M. J. Zaugg maintient sa demande de vote à bulletin secret.

Résultat du scrutin :

| <u>Bulletins délivrés</u> | <u>Bulletins rentrés</u> | <u>Nuls</u> | <u>Bulletins valables</u> | <u>dont blancs</u> | <u>Majorité absolue</u> |
|-------------------------------|------------------------------|-------------|-------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| 91 | 91 | 2 | 89 | 21 | 45 |

M. Martino Rizzello est élu second vice-président du Conseil communal pour 2016-2017 par 68 voix; il n'y a pas de voix éparse.

M. V. D'Angelo tient à préciser que si M. M. Rizzello n'a pas pu être présent aujourd'hui, c'est parce qu'il devait passer un examen cet après-midi et qu'il n'a pas pu obtenir de dispense pour pouvoir assister à la cérémonie d'assermentation.

2.5 deux scrutateurs (trices)

Mme Anna lamartino et M. Xavier Righetti sont présentés respectivement au nom des groupes libéral-radical et Vevey Libre. Il n'y a pas d'autres propositions.

Personne ne s'opposant à une élection tacite, **Mme Anna lamartino et M. Xavier Righetti sont élus scrutatrice et scrutateur pour 2016-2017 par acclamation.**

2.6 deux scrutateurs (trices) suppléant(e)s

MM. Guillaume Pilloud et Jean Kamba sont présentées respectivement au nom des groupes UDC et Verts. Il n'y a pas d'autres propositions.

Personne ne s'opposant à une élection tacite, **MM. Guillaume Pilloud et Jean Kamba sont élus scrutateurs suppléants pour 2016-2017 par acclamation.**

2.7 Election du (de la) secrétaire suppléant(e) du Conseil communal pour 2016-2021

M. P. Bertschy présente la candidature de **M. Jacques Zaugg** comme secrétaire suppléant du Conseil communal pour la législature 2016-2021. Il n'y a pas d'autre présentation.

Personne ne s'opposant à une élection tacite. **M. Jacques Zaugg est élu secrétaire suppléant du Conseil pour la législature 2016-2021 par acclamation.**

3. **ELECTION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

En préambule et à titre informatif, M. le Président rappelle qu'une séance réunissant le bureau élargi ainsi que les présidents de groupe s'est tenue le 27 avril 2016 à la salle du Conseil communal, pour discuter et s'entendre sur les modalités de répartition des différentes commissions, en fonction notamment des résultats des élections communales pour la législature 2016-2021.

Les partis présents se sont entendus sur la répartition, en fonction de différents critères (représentation des forces politiques, équilibre, tournus), des différentes commissions intercommunales, de la commission de gestion, de la commission des finances et de la délégation au Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire. Par rapport à la législature précédente, il a été décidé de s'en tenir pour la commission de l'énergie, la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » et la commission de recours en matière d'impôts communaux, au minimum prescrit par le règlement, soit un membre et un suppléant par parti.

Pour les commissions ad hoc d'étude des préavis et rapports-préavis, proposition a été faite, et acceptée à

l'unanimité, de nommer 7 membres et 7 suppléants, avec la possibilité de prévoir des commissions « étendues » à 11 membres et 7 suppléants. Les critères pour les commissions à 11 membres sont les statuts et règlements, les PPA, les crédits de plus de 5 millions de francs ou toute décision du Président.

Aucune remarque n'étant formulée quant aux principes retenus pour la législature à venir, le Président passe donc aux élections dans les différentes commissions.

3.1 Délégation variable au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE) – 8 délégué(e)s, 8 suppléant(e)s (+ 1 municipal(e) et 1 suppléant(e) désigné(e) par la Municipalité 2016-2021)

Sont élus à l'unanimité :

Délégués :

PLR Burgi Jean-Jacques
 PLR Doriot Serge
 PS Ansermet Serge
 VL Righetti Xavier
 DA Gonthier Alain
 VER Melchior Alexandra
 UDC Despot Fabienne
 PDC D'Angelo Vladimir

Suppléants :

PLR Imhof Vincent
 PS Delavy Thomas
 PS De Stefanis Sergio
 VL Pilet Steven
 DA Luccarini Yvan
 VER Barani Marco
 UDC Schobinger Bastien
 PDC Rizzello Martino

3.2 Délégation variable au Conseil intercommunal « Sécurité Riviera » - 2 délégué(e) fixes (dont 1 municipal(e) désigné(e) par la Municipalité 2016-2021) et 10 délégué(e)s variables)

Sont élus à l'unanimité :

Délégué fixe :

PS Bussy Cédric

Délégués variables :

PLR Ming Christophe
 PLR Dragone Umberto
 PS Marques Sandra
 VL Baud Francis
 VL Maldonado Jorge
 DA Vallotton Frédéric
 DA Tolusso Clément
 VER D'Inverno Jérémie
 UDC Riesen Werner
 PDC Rizzello Vittorio

3.3 Délégation à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) - 2 délégué(e)s + 1 suppléant(e)

Sont élus à l'unanimité :

Délégués :

VL Schuseil Peter
 VER Stübi Antoine

Suppléante :

DA Lopez Elodie

3.4 Délégation à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera – 2 délégué(e)s + 1 suppléant(e)

Sont élus à l'unanimité :

Délégués :

PLR lamartino Anna
 PS Roshier Darren

Suppléant :

UDC Bonjour Pierre

4. ELECTION DES MEMBRES/DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS PERMANENTES

4.1 Commission de gestion - 13 membres + 9 suppléant(e)s

Sont élus à l'unanimité :

Membres :

PLR Iamartino Anna
 PLR Walter Antoinette
 PLR Mayor Annette
 PS Jerbia Isabel
 PS Rilliet Julien
 PS Oguey Eric
 VL Schuseil Peter
 VL Bays Alexandre
 DA Boillat Jean-Pierre
 DA Perfetta Gilles
 VER Marggi Gysel Claire
 UDC Riesen Norma
 PDC D'Angelo Vladimir

Suppléants :

PLR Ciana Marcia
 PLR Baudin Stéphane
 PS Marques Sandra
 PS Delavy Thomas
 VL Schorer Olivier
 DA Sjöblom Nana
 VER Gonzalez Moya Marie
 UDC Maillard Roland
 PDC Rizzello Martino

4.2 Commission des finances - 13 membres + 9 suppléant(e)s

Sont élus à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions) :

Membres :

PLR Bertschy Patrick
 PLR Roh Christian
 PLR Herminjard Philippe
 PS Mathys Vincent
 PS Butty Pierre
 PS De Stefanis Sergio
 VL Baud Francis
 VL Pieren Roger
 DA Gonthier Alain
 DA Lavanchy Laurent
 VER Stübi Antoine
 UDC Riesen Werner
 PDC Rizzello Martino

Suppléants :

PLR Marinelli Victor
 PLR Burgi Jean-Jacques
 PS Pinto Clotilde
 PS Roshier Darren
 VL Bonjour Nicolas
 DA Napi Aurélie
 VER Melchior Alexandra
 UDC Schobinger Bastien
 PDC D'Angelo Vladimir

4.3 Commission de l'énergie – 7 délégué(e)s + 1 suppléant(e) par parti

Sont élus à l'unanimité :

Délégués :

PLR Imhof Vincent
 PS Ansermet Serge
 VL Molliat Pascal
 DA Napi Aurélie
 VER Métraux Sophie
 UDC Pilloud Guillaume
 PDC Lonardo Lino

Suppléants :

PLR Baudin Stéphane
 PS Delavy Thomas
 VL Schorer Olivier
 DA Vallotton Alexandre
 VER Khelifi Yasmina
 UDC Despot Fabienne
 PDC Butticaz Louis

4.4 Commission du Fonds d'urbanisme – 7 délégué(e)s + 1 suppléant(e) par parti

Sont élus à l'unanimité :

Délégués :

PLR Cambes Antonio
 PS Roshier Darren
 VL Molliat Stéphane
 DA Luccarini Valérie
 VER Foster Andreas
 UDC Bonjour Pierre

Suppléants :

PLR Marinelli Victor
 PS De Stefanis Maria Antonia
 VL Bonjour Nicolas
 DA Toluoso Clément
 VER Dormond Antoine
 UDC Bonjour Yvette

PDC Rizzello Martino

PDC D'Angelo Vladimir

4.5 Commission de recours en matière d'impôts communaux – 7 délégué(e)s + 1 suppléant(e) par parti

Sont élus à la quasi-unanimité (une abstention) :

Délégués :

PLR Burgi Jean-Jacques
 PS Ansermet Serge
 VL Horisberger Yves
 DA Vallotton Alexandre
 VER Tirelli Ludovic
 UDC Riesen Werner
 PDC Butticaz Louis

Suppléants :

PLR Marinelli Victor
 PS Pinto Clotilde
 VL Bonjour Nicolas
 DA Halbritter Christian
 VER Melchior Alexandra
 UDC Das Neves Duarte Antonio
 PDC Rizzello Martino

4.6 Délégation au Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire de Vevey – 5 délégué(e)s (+ le municipal en charge de l'éducation)

Sont élus à une très large majorité (un avis contraire) :

Délégués :

PLR Dragone Umberto
 VL Bays Alexandre
 DA Halbritter Christian
 VER Kamba Jean
 PDC Rentsch Dora

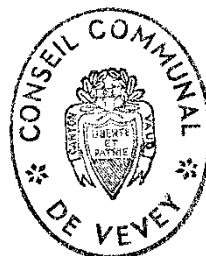
5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Y. Luccarini aimerait attirer l'attention sur les propos, tant de Mme le Préfet que de Mme la Syndique, concernant le rôle des institutions dans le soutien aux personnes les plus vulnérables. Il souhaite parler de la situation d'une famille qui habite à Vevey et pour laquelle une pétition circule. Il s'agit d'une famille qui vit depuis plusieurs années à Vevey, le père travaille depuis 2007, les enfants sont scolarisés. Ils ont demandé un permis humanitaire pour être régularisés, permis qui leur a été refusé. Ils ne peuvent pas retourner dans leur pays, au Kosovo, à cause de menaces de l'une des familles. Il invite donc chacun à signer cette pétition qui sera remise au Grand Conseil le 14 juin prochain et invite la nouvelle Municipalité à peser si possible de tout son poids auprès du Conseil d'Etat et du Grand Conseil pour faire en sorte que ce permis soit accordé.

M. le Président donne quelques détails concernant le déroulement des festivités qui suivent la cérémonie. L'apéritif et le repas, convivial et local, sont servis dans le jardin du Rivage. Il rappelle à chaque conseillère et chaque conseiller de ne pas oublier de se faire prendre en photo.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 17h35.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNALEric Studer
Président

Carole Dind
Secrétaire
